

## ARRETE DONNANT DELEGATION A UN ADJOINT

Le Maire de la Commune de Savigné sur Lathan ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

**Monsieur Etienne BRUN, Quatrième Adjoint pour :**

- **Finances :**
  - La préparation des budgets,
  - L'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres recettes,
  - L'état de la dette et les consultations auprès des banques
- **L'Urbanisme :**
  - L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols, des certificats d'urbanisme, des demandes de poses d'échafaudage et des permissions de voirie
  - Le suivi et l'instruction du PLU,
  - La consultation et la liaison avec les services d'urbanisme
- **Les actions culturelles :**
  - Organisation des manifestations culturelles,
  - Actions du Musée du Savignéen
- **En cas d'empêchement ou d'absence de Mme GENNETEAU Cécile, Première Adjointe, Mr MARIN Patrick, Deuxième Adjoint, Mme TAPHANEL Adeline, Troisième Adjointe, Monsieur BRUN Etienne aura pour compétence : la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Article 2 :** Dans le champ de ses délégations, en lien avec les administrations concernées Mr BRUN Etienne animera des groupes de travail, fera des propositions à Monsieur le Maire, assistera aux réunions organisées par toutes personnes nécessitant un avis de la Commune et aura compétence pour signer toutes correspondances et tous actes liés au fonctionnement de la délégation.

**Article 3 :** La signature par Monsieur BRUN Etienne des pièces et actes pris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formulaire indicative suivante « par délégation du Maire ».